



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION VIRTUELLE

6 AVRIL 2021 À 19 HEURES

Projet de Règlement L-PPU-12 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le secteur central Cartier;

Le programme particulier d'urbanisme Cartier a pour objectif principal d'établir une vision d'aménagement et de développement à l'horizon 2040, d'établir des interventions de mise en valeur et d'encadrer le redéveloppement urbain de ce secteur considéré comme un secteur central de la Ville.

Le programme particulier d'urbanisme Cartier comprend des principes directeurs qui visent :

- à déployer une trame de rue axée sur la mobilité active et le transport collectif afin d'offrir un réseau de déplacement convivial pour tous;
- à développer un réseau de parcs et d'espaces publics de qualité pour créer un environnement distinctif et attrayant;
- à consolider les milieux de vie et optimiser le redéveloppement du territoire, ce qui permettra d'offrir un milieu de vie complet, inclusif et à échelle humaine.

Le programme particulier d'urbanisme Cartier comprend des paramètres d'encadrement réglementaire qui devront être intégrés aux règlements d'urbanisme

□□□□